

Arrêté du 16 janvier 2012 portant nomination des représentants du personnel au comité technique de la protection judiciaire de la jeunesse
NOR : JUSF1201836A

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n°2010-1743 du 30 décembre 2010 relatif à la prorogation et à la réduction de la durée des mandats des membres de certaines instances représentatives du personnel de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 20 mai 2011 relatif à la création des comités techniques à la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 5 décembre 2011 établissant la liste des organisations syndicales appelées à désigner des représentants au sein du comité technique de la protection judiciaire de la jeunesse et fixant le nombre de sièges de titulaires et de suppléants attribués à chacune d'elles ;

Vu les désignations auxquelles il a été procédé par lesdites organisations,

ARRÊTE

Article 1

Sont nommés représentants du personnel au comité technique de la protection judiciaire de la jeunesse :

ORGANISATIONS SYNDICALES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
SNPES-PJJ / FSU	M. Eric CORSIN	M. Roland CECCOTTI-RICCI
	M. Michel FAUJOUR	M. Alain CYROULNIK
	Mme Natacha GRELOT	Mme Christiane DUPUICH
	Mme Maria INES	Mme Chantal THIBAULT
	M. Carlos LOPEZ	M. François WOUTERS
CGT PJJ	Mme Monique MUSSO	M. Loïc HAMEON
	M. Wilfried LAFON	M. Rémi TITONEL
	M. Jean-Paul BAZELLE	Mme Eve GUYOT-MUECK
UNSA SPJJ	M. Laurent HERVE	M. Vincent CORNUAULT
	Mme Catherine BERTHE	Mme Claudine GENET

.../...

Article 2

Le directeur de la protection judiciaire de la jeunesse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et des libertés.

Fait le 16 janvier 2012.

Pour le ministre et par délégation,
Le directeur de la protection judiciaire de la
jeunesse,

Jean-Louis DAUMAS